

Séance du 11 février 2025

DCM N° 2025-04

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	21
Date de la convocation		
05/02/2025		
Date d’Affichage		
12/02/2025		

L’an deux mil vingt-cinq

Et le onze février

à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

**18 Membres présents** : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

**3 Membres absents excusés (procurations)** :

M. BIAGGINI Jean a donné procuration à MME ALBERTINI Francine

M. PASQUALINI Maurice a donné procuration à M. BATTESTI Gilles

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

**8 Absents** : GIAMARCHI Marie Dominique, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUSAT Alexandre, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis, NAPPO Michelle.

Madame UGOLINI Nuria est nommée secrétaire.

**Objet de la délibération**

Subvention Lycée Paul Vincensini :  
Réalisation d’un projet d’action éducative

Madame SIMONI-PIACENTINI Céline, Adjointe au Maire, expose la demande d’un enseignant du Lycée Paul Vincensini qui sollicite pour équilibrer son budget une aide financière de la commune pour un projet d’action éducative de la filière bilingue intitulé « D’une île à l’autre » qui prévoit un voyage à Londres au mois de mai 2025. Elle précise que 10 élèves sur 32 concernés par le projet sont domiciliés sur la commune, aussi elle propose de verser une subvention de 500 € au Lycée Paul Vincensini.

OUI l’exposé de Madame SIMONI-PIACENTINI Céline, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

**DECIDE**

- De verser une aide financière de 500 € au Lycée Paul Vincensini dans le cadre de l’action éducative susvisée.

**DIT**

- Que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2025 chapitre 65.

**CHARGE**

- Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

